

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 61 (1916)
Heft: 3

Artikel: Quelques réflexions sur notre équitation militaire
Autor: Gerbex, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339796>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques réflexions sur notre équitation militaire.

Je sais qu'en m'attaquant à la question de notre équitation militaire, je touche une corde sensible que l'on n'aime en général pas faire vibrer, pour la raison bien simple que nous ne sommes pas dirigés dans nos opinions. De là des divergences de vue très marquées.

En outre, les maîtres compétents, pouvant faire autorité et imposer leurs idées, fruit de leur travail et de leur expérience, ne sont pas rares, mais très rares. Ce qui fait que chacun a trop vite la conviction de son savoir, conséquence de ce que chez nous on pratique l'équitation, mais que l'on n'étudie presque pas l'art de monter à cheval.

Je ne saurai juger et apprécier tous les perfectionnements apportés à l'équitation par suite du service prolongé que nous avons fait et que nous pourrons faire encore. Mais je ne doute pas que de très grands progrès aient été réalisés, particulièrement dans les unités commandées par des hommes de chevaux, qui s'intéressent à la cause de l'équitation, ce qui malheureusement n'est pas toujours le cas. Je ne puis parler que du travail accompli dans la première brigade de dragons.

Pendant la première période de mobilisation, qui s'est prolongée jusqu'au milieu de janvier, nous n'avons pas pu nous occuper très sérieusement et d'une façon suivie de l'équitation de nos hommes, sauf toutefois pendant le premier mois. Aussitôt après, nous avons été presque continuellement astreints au service de frontière, sur le Doubs d'abord, puis dans l'Ajoie. En revanche, pendant la deuxième période, d'une durée de deux mois, nous n'avons fait que du service de détail, et chevaux et hommes se sont beaucoup améliorés. Nous consacrons quatre à cinq jours par semaine à l'équitation sur le carré qui tenait lieu de manège. Les chevaux se sont équilibrés et ont repris peu à peu leurs aptitudes de chevaux de selle, autant par la souplesse que par la sensibilité aux aides. Quant aux

cavaliers, ils ont été remis en selle, on leur a donné l'assiette qui assure la tenue et l'aisance nécessaires pour avoir des aides justes. Ils ont appris à faire de l'équitation active, à tirer parti de leurs montures par l'application des principes que la plupart avaient oublié depuis l'école de recrues. J'en rends hommage ici à l'éminent homme de cheval qu'est le lieutenant-colonel Poudret, notre commandant de brigade. Grâce à lui, ce matériel ingrat, au sens hippique, qu'est une de nos unités de cavalerie, s'est transformé. Il a su obtenir des chevaux de troupe mobiles et allants, et des cavaliers montant avec vie et entrain.

Je dois dire que pour arriver à ce résultat les connaissances des chefs de peloton quant à l'enseignement de l'équitation ont été pas mal mises à contribution et que la tâche n'était pas facile malgré un programme détaillé et un contrôle de travail très suivi. Mais ces quelques difficultés du début ont disparu peu à peu. Enfin, favorisé par un temps superbe, l'admirable terrain des Franches-Montagnes, avec ses nombreux obstacles, nous a permis de nombreuses chasses d'officiers de 7 à 8 km. avec 15 à 20 obstacles variant entre 1 m. 10 et 1 m. 30 de moyenne. La troupe s'est aussi beaucoup développée en mobilité, et les services en campagne ont prouvé toute l'élasticité qu'elle avait dans ses randonnées en terrains variés et sur des obstacles sérieux.

Qu'on me permette de citer à ce sujet un épisode de nos manœuvres contre des troupes de la première division, après un séjour d'une semaine seulement dans le Jura, et qui prouve combien l'allant de l'officier entraîne la troupe même mal prête. Au petit jour, nous fûmes surpris par le feu de l'artillerie, et malgré le peu de préparation il nous fallut charger avec toute la brigade. Les mitrailleuses préparèrent l'attaque dirigée sur une compagnie d'infanterie et une pièce d'artillerie. Puis les escadrons s'élancent sur une crête étroite en colonne par pelotons faute de place. La charge une fois lancée devait passer sur deux murs de 1 m. à 1 m. 10 et une forte barrière de 1 m. 25 à 1 m. 30. Les éclaireurs de terrain ne purent préparer aucun passage et les escadrons ont dû les franchir. Aux murets il manquait bien quelques pierres, quant à la barrière, la perche

supérieure seule était tombée laissant l'obstacle à 1 m. Ceci prouve que l'on peut attendre tout de nos hommes, à la condition que l'officier soit à la hauteur de sa tâche, et sache servir d'exemple.

Je relève un point pourtant, sur lequel je reviendrai, et qui indique que malgré une certaine culture équestre, et malgré aussi une très habile direction, un chef de peloton ne peut s'improviser professeur d'un moment à l'autre. Les qualités essentielles qui font d'un officier un bon maître sont avant tout une instruction d'école solide et suffisamment développée sur laquelle il puisse s'appuyer. Je veux parler davantage du travail accompli sous les ordres d'un chef émérite, capable, qui vous inculque sa science et ses vues, que des théories basées sur un règlement. Un second facteur est la pratique et le goût du cheval qui vous donnent du jugement et du coup d'œil ; qualités qui vous font travailler avec méthode et bon sens. Sommes-nous suffisamment instruits, préparés ? Pouvons-nous être à la hauteur de notre tâche ? Questions auxquelles je m'efforcerai de répondre tout à l'heure.

Voyons quelles influences nous subissons pendant notre carrière dans la cavalerie.

A l'école de recrues les leçons sont données par un lieutenant fraîchement nommé, manquant totalement, nous pouvons le dire, de connaissances lui permettant de diriger et surtout d'instruire non seulement des recrues, mais encore des remontes nouvellement dressées, que des novices n'améliorent jamais beaucoup. Si au moins nous disposions d'une catégorie de chevaux de dépôt déjà bien mis et ayant la routine du travail de manège pouvant former l'élève pendant les premières semaines. Ce n'est pas le cas ! tant pis. Heureusement l'instructeur d'escadron contrôle et veille à ce que son subordonné transmette fidèlement ses principes et travaille d'après ses idées.

Après l'école de recrues, l'école de cadres. Le maître de manège, un futur chef d'escadron, est alors un cavalier ayant déjà plus de pratique et plus d'expérience. Mais comme il aura passé par l'école d'un autre professeur, il aura des vues sensiblement différentes de celui que vous avez eu. Il s'efforcera

de détruire ou en tous cas de transformer ce que son prédécesseur aura cherché à vous inculquer.

Vient l'école d'aspirants, l'équitation est alors confiée à la direction d'un instructeur, ce qui vous procure l'avantage de faire connaissance avec une troisième méthode, et ainsi de suite. Autant d'écoles successives, autant de systèmes différents et de principes nouveaux auxquels il faut s'initier. S'il n'y a qu'une bonne équitation, il y a par contre bien des moyens pour la réaliser. Et s'il n'y a qu'un règlement, il y a bien des façons de l'interpréter, puisque enfin vous avez toute latitude dans votre façon de diriger vos reprises de manège et de donner votre enseignement, selon votre conception du cheval.

Voici deux exemples à l'appui de ce que j'avance : Notre règlement d'équitation qui est la troisième partie du règlement pour le service et l'instruction de la cavalerie, prévoit, au chapitre de l'assiette, une position souple et aisée, le cavalier étant bien assis au fond de sa selle, les fesses écartées et les cuisses reposant bien à plat sur les quartiers de la selle... Voilà des principes très éloignés de ceux qu'imposent bon nombre d'instructeurs, qui forcent au contraire leurs élèves à monter d'emblée avec les cuisses presque verticales, le cavalier étant simplement posé sur l'ensfourchure, sans équilibre possible. La moindre difficulté que le cheval oppose amène la perte de l'assiette, puisque le cavalier n'a plus de base. N'ayant jamais vu jusqu'ici un partisan de ce système le mettre en pratique pour lui-même, je ne crois pas à son efficacité.

Second exemple : il intéresse la position des bras. Je ne sais si vous avez été astreints à la tenue détestable des coudes au corps, qui ne fait l'objet d'aucune instruction spéciale dans notre règlement, mais que beaucoup de professeurs exigent. Normalement, cette position est fausse, et n'est possible qu'en forçant le cavalier à faire un effort et à se raidir, en lui faisant avancer et remonter les épaules, et en lui enlevant l'indépendance de ses mains. Par ces deux exemples choisis dans les éléments de notre équitation, on peut déduire ce qui se produit dans d'autres domaines.

A quoi cela tient-il ? A deux raisons bien simples : 1^o Nous n'avons pas d'école, donc pas d'unité dans notre enseignement de l'équitation ; 2^o Nos instructeurs vont, ou plutôt allaient faire un stage de quelques mois, les uns en Allemagne, les autres en Autriche, ou ailleurs. Chacun revenait avec une conception différente de la pratique du noble art de monter à cheval, qu'aucun ne pouvait vraiment approfondir, puisque développée sur des élèves pendant deux à trois ans, ils ne pouvaient juger toute la portée d'une méthode pendant une période de quelques mois à peine. Ce sont donc plutôt les impressions de telle ou telle école qu'ils nous rapportent et qu'ils essayent de faire prévaloir. De là des divergences de vues frappantes dans notre instruction.

* * *

Voyons maintenant ce qu'est l'instruction du cheval à l'école d'aspirants d'infanterie. Personne ne peut prétendre former un cavalier accompli en une trentaine de leçons. Mais il me semble que devant cette impossibilité, on en est arrivé à négliger par trop ce début de la carrière équestre de beaucoup d'officiers. Le premier contact étant défectueux on retrouve les conséquences pendant longtemps, et le cavalier aura de la peine dans la suite, à revenir de cette mauvaise impression. Le cheval, au lieu de l'intéresser, reste à ses yeux un problème incompris. Pour résoudre la tâche de former des cavaliers pendant une période si courte, il faut être instructeur très capable, ayant subi les épreuves d'une école spéciale qui vous a préparé à ce rôle. Il faut être cavalier, apte à prêcher d'exemple, ayant le sentiment du cheval, et aussi un peu de ce feu sacré qui donne de l'allant et du goût aux élèves. C'est beaucoup demander quand on n'a que le peu de pratique gagnée dans une période accomplie dans une arme montée ou peut-être un stage au dépôt de remontes ou à la régie, cas le plus rare. Tout au plus a-t-on pu devenir un peu cavalier, mais non maître ! Je crois qu'il n'y a que chez nous où l'on improvise les instructeurs d'équitation avec tant de facilité. Qu'est-il possible d'inculquer pendant ce cours d'équitation d'une durée si réduite ? D'abord une bonne assiette, souple et ferme à la fois, une tenue aisée et

facile ; et de cet entraînement physique dépendent la confiance et l'assurance qui permettront au cavalier l'emploi des aides qui lui assurent la possession du cheval. Si l'on arrive à ce résultat, on a le droit d'estimer avoir fait son devoir. Je crois alors qu'avec une méthode progressivement appliquée et une instruction rationnellement développée, l'officier chercherait davantage le sport hippique, et attendrait moins souvent la perspective du troisième galon pour se mettre en selle et se perfectionner.

Dans l'artillerie, l'instructeur se doit à deux missions bien distinctes : d'une part il doit diriger l'instruction technique de l'arme et d'autre part être un homme de cheval accompli pour connaître tout ce qui touche à l'équitation et à l'attelage. Exiger du même homme les qualités propres à l'artilleur et au cavalier, de façon à instruire avec assez de compétence l'un et l'autre, c'est beaucoup. Dans la mesure de ce que je puis juger, la situation hippique de l'artillerie est plus difficile que dans la cavalerie. Cela tient me semble-t-il, d'abord à ce que nous retrouvons les mêmes erreurs dans l'instruction du cheval et plus accentuées ; ensuite, au fait que l'officier ne bénéficie pas des mêmes avantages que dans notre arme, pour ce qui est de l'achat d'un cheval de service à moitié prix. L'esprit cavalier et l'expérience de l'officier tendraient beaucoup à se développer si quelques-uns seulement, à titre facultatif, pouvaient jouir de cette faveur.

Résumons et constatons : 1^o Qu'un règlement, si bon soit-il, est absolument insuffisant en matière équitation pour vous faire comprendre une méthode, il ne peut avoir qu'une portée générale très vague, tout au plus définir les objets essentiels qu'il faut viser dans l'instruction ; 2^o En l'absence d'une théorie basée sur des principes simples et progressivement développés, notre instruction manque d'unité, donc de force. Il résulte de ces conditions que le rôle de professeur est tout ce qu'il y a de plus difficile. Pour remplir sa tâche, il devra subir les influences et les opinions de tel ou tel supérieur ; il appliquera les principes acquis ou au cours d'un stage dans une arme montée, ou pendant une période incomplète à l'étranger, comme je l'ai dit plus haut. Mais n'étant même pas dirigé pour *son* équitation,

l'instructeur sera livré en grande partie à ses capacités, à ses aptitudes, et aussi à sa conception, à son sens du cheval. Conception toute individuelle, que je me garderai d'analyser, mais qui peut être évidemment très discutable.

J'en arrive à ma conclusion : Il nous faut une école qui centraliserait l'instruction, et qui serait le foyer autour duquel graviteraient tous les progrès et tous les perfectionnements. A cette institution l'on pourrait adjoindre une école de dressage et d'autres études qui s'y rattachent naturellement comme les services vétérinaires et de maréchalerie. Cette académie nous donnerait l'unité d'instruction qui nous manque, et détruirait ce qu'il y a de superficiel et de fantaisiste dans notre équitation. N'ayant plus qu'une méthode, ne connaissant qu'un système, nous arriverions à appliquer des moyens propres aux exigences de notre service de courte durée, et qui n'ont qu'un rapport très éloigné avec ce qui peut se faire chez nos voisins. Nous avons bien à la régie, comme au dépôt de cavalerie, une méthode de dressage particulière, dont les éléments ont été choisis et ensuite assemblés de façon à former un tout homogène qui puisse convenir. Je crois que jusqu'ici l'expérience a parfaitement réussi. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant pour l'équitation. Seulement puisons à bonne source et n'ayons pas de parti pris.

Quels seraient les élèves de cette école ? D'abord tous les officiers qui s'intéressent à la cause du cheval, et qui, rentrés dans leurs unités seraient de bons éléments qu'il faudrait faire valoir. Puis les aspirants-instructeurs, pour lesquels les cours seraient obligatoires pendant leurs deux ans d'étude. Ils y feraient un stage plus ou moins prolongé suivant l'arme à laquelle ils appartiennent et selon les aptitudes qui leur permettraient de se vouer à l'enseignement de l'équitation. L'élève aurait des chevaux de différentes races à monter ; les chevaux en redressement ou difficiles lui seraient réservés. Il ferait aussi bien de l'équitation d'école, que du travail en terrain varié, faisant du dressage, comme montant sur l'obstacle. Pour les élèves se vouant au cheval, un examen clôturerait leurs études et leur donnerait le titre de maître d'équitation. Cette épreuve finale comporterait par exemple :

- 1^o Une séance de manège ;
- 2^o Une présentation d'un cheval dont l'élève aura dû faire le dressage ;
- 3^o Une reprise de manège dont l'examiné aura dirigé l'instruction ;
- 4^o Un parcours dans une carrière sur des obstacles variés ;
- 5^o Une interrogation d'hippologie et de maréchalerie.

J'ai la conviction que si ce projet pouvait être réalisé et que notre équitation était de nouveau convenablement guidée par des instructeurs capables — une doctrine sans maître est vouée à la stérilité, — nous trouverions le plaisir et le goût du cheval qui demandent encore à être beaucoup développés,

Et nous puîserions dans cet enseignement les belles qualités d'énergie, de volonté et de décision qui font des chefs.

Premier lieutenant R. GERBEX,
Adj. 1^{er} rég. drag.

